



**Comité de quartier de La Borde
École Ferdinand Buisson
Mercredi 21 juin 2018 – 19 heures15**

Notes QVLB. Sauf erreur ou omission.

Étaient présents : Monsieur le Maire, Madame Huguette Fouché (Maire-Adjoint), Madame Nicole Bristol (Maire-Adjoint, conseillère départementale), Monsieur Jean-Pierre Cret (Conseiller municipal), trois membres du bureau de QVLB et huit habitants de Montesson.

Les principaux sujets abordés lors de la réunion.

La digue – Urbanisme – L’agenda 21 – Charte de l’Arbre – Parc départemental - Les nouveaux équipements – les sujets de l’ordre du jour proposé par QVLB.

Monsieur le Maire prend la parole dès son arrivée.

La digue :

Le financement est bouclé. Il énumère, comme lors du comité de quartier de novembre 2017, les différents organismes qui vont permettre de réaliser ce projet et les sommes investies pour chacun d’eux. L’appel d’offres est lancé. Nous connaissons les résultats de cette démarche en septembre/octobre 2018. Les travaux démarreront en décembre par la digue, et trois mois plus tard la zone de compensation sera entreprise. 2 800 000 € devraient être payés par la ville, mais si on considère que c’est la loi GEMAPI qui s’applique à compter du 1^{er} janvier 2018, c’est la communauté d’agglomérations qui devra payer.

Urbanisme :

L’amélioration de l’aspect de l’entrée de la ville est prévue en créant un petit espace boisé classé sur un terrain appartenant à Carrefour. Angle avenue G. Péri / rue Montgolfier

1. A l’emplacement de la jardinerie Carrefour, il est prévu :

- 100 logements dont 30% en logements sociaux répartis en 3 bâtiments de R+2 +comble et 112 parkings en sous-sol. L’ensemble sous forme de résidence intergénérationnelle
- 12 maisons avec accession sociale à la propriété, 8 villas rue Montgolfier et rue du Mont Royal afin de conserver le caractère pavillonnaire.

2. A l’emplacement de Décathlon, il est toujours envisagé la construction d’habitations.

3. Pour les constructions sur le terrain de la jardinerie, la signature est prévue avant la fin de l’année avec un début de construction en 2019.

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l’environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998 (en cours de renouvellement)

Association locale d’usagers au titre de l’article L.121-5 du Code de l’urbanisme. Arrêté N° 09-142/DDD du 28/10/2009

- Siège social : 3 avenue Molière 78360 Montesson
- Courriel : qvlb@qvlb-montesson.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.fr
- tél : 01 39 13 07 11
- Page :1/4

Pour ce qui est du **conservatoire de musique**, de la **crèche**, des **salles de réunion** qui devaient être installés dans la ZAC, des idées de locaux sont avancées :

L'agrandissement du centre commercial devrait se faire sur le modèle de CARREFOUR CHAMBOURCY., pour limiter l'emprise sur les espaces agricoles. Il n'y aura pas de constructions sur les terrains situés entre le Chemin de la Remise du Loup et le chemin du Mont Royal.

L'entreprise Vinci reste locataire pendant deux à trois ans des bâtiments et terrains qu'ils occupent. A terme, des espaces intéressent la municipalité et pourrait y mettre des activités et des salles de réunions.

Les salles de classe appartiennent à la ville. Il est normal que nous puissions les utiliser en dehors des heures de classe et au moment des vacances. Ce sont des locaux pluri-fonctions, ce qui permet de faire des économies de deniers publics. Il n'y a aucune raison que les associations de La Borde ne puissent les utiliser très prochainement.

Pour ce qui est des **crèches**, il y a une baisse des naissances à Montesson, la population vieillit, actuellement l'offre est supérieure à la demande. De plus, il est prévu dans un avenir proche de scolariser les enfants à partir de trois ans, ce qui ne va pas dans le sens de l'augmentation du nombre des crèches (pour le moment la mini crèche Yves Culot est conservée).

L' EHPAD ouvrira au mois d'août et emploiera 56 personnes à plein temps. Les embauches sont en cours, il reste des postes à pourvoir dont des aides-soignantes et des emplois non qualifiés. Au total 80 emplois seront créés. Cet établissement est un des moins chers de la région : 74 euros par jour pour l'hébergement et les soins. La fondation Léopold Bellan est une association à but non lucratif.

L'ESAT : Etablissements et Services d'Aide par le Travail (établissements médico-sociaux qui ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des adultes handicapés), a été chargé du nettoyage du territoire de Montesson par renouvellement de contrat. Mme AGISTRALI est directrice de l'EHPAD et de l'ESAT

Madame Bristol prend la parole pour parler de :

1. **l'Agenda 21** de l'ABC de la biodiversité, du référencement qui est actuellement en cours et du travail qui est prévu avec la population. Un concours photo est actuellement organisé. Une réunion est prévue pour faire le point sur l'avancée de l'Agenda 21

2. **les différents ateliers** qui ont eu lieu au mois de juin sont évoqués : Ville propre, Déplacements, Biodiversité.

3. **La charte de l'Arbre** va démarrer ! Sans plus de détails. Comme **QVLB** faisait remarquer que les arbres morts ou malades n'étaient pas remplacés, il nous a été répondu que, justement, la Charte de l'Arbre répondrait prochainement à nos questions.

4. **Du parc départemental**, Madame Bristol recueille actuellement les courriers et mails des personnes mécontentes qui souhaitent que les accès côté Seine soient ouverts pour pouvoir intervenir auprès des services (nbristol@yvelines.fr). **QVLB** informe qu'une lettre va être

envoyée à Monsieur Bédier, Président du Conseil départemental, pour obtenir l'ouverture des accès côté Seine. Une copie de ce courrier lui sera adressée.

Madame Fouché reprend l'ordre du jour.

QVLB demande ce qui est prévu pour la réfection des trottoirs de La Borde qui sont dans un état déplorable ? Madame Fouché répond qu'un programme est prévu pour le quartier de La Borde mais qu'il ne débutera pas avant 2019 !

On nous informe que le commissaire Bonneville a visité la plaine accompagné de son adjoint à la sécurité, suite à cette visite, des actions coups de poings avec de nombreux policiers aidés par toutes les forces policières locales ont eu lieu pour dissuader les rassemblements menaçants de réitérer leurs méfaits. Il y a eu de nombreuses verbalisations et des confiscations de véhicules qui ont été compactés ! Il est prévu dans un futur proche d'installer de nouvelles caméras dans la plaine.

Le stand de tir : un rappel au règlement est nécessaire. Une étude sérieuse avec une remise à plat de tous les éléments est prévue. Il semble, après tout ce qui a été dit, que la réalité de la situation est incomprise et mésestimée.

Stations de pompage : les dernières analyses datent d'avril 2018 et montrent toujours des traces d'hydrocarbures (DRIEE). **QVLB** fait remarquer que rien ne prouve que les cuves de la station-service de Carrefour ne continuent pas à fuir. Quant à la station de pompage, elle est dans un état de délabrement tel qu'elle défigure l'avenue Pierre et Marie Curie.

Les verbalisations sur l'année 2017 sont énumérées avec force détails par Madame Fouché, sans pour autant expliquer pourquoi certains sont verbalisés et d'autres pas dans les mêmes conditions !

QVLB indique que des **véhicules épaves** sont installés sur la place Pierre et Marie Curie sans que cela fasse intervenir les services de la police municipale. On nous suggère de dénoncer ces contrevenants. Nous répondons par la négative en précisant que cela n'est pas notre rôle et surtout qu'il s'agit là d'une démarche contestable.

La pente de certains ralentisseurs a été modifiée en centre-ville et sur les routes utilisées par les bus (action de la CASGBS). Nous demandons qu'ils soient tous modifiés pour être en conformité avec le décret de 1994

Les agressions dans la plaine : un agresseur est connu des services de police, mais apparemment rien n'est prévu au niveau de la municipalité pour prévenir ses agissements. La plainte déposée par la dernière personne agressée devrait sans doute permettre d'apporter une solution radicale à la situation.

QVLB rappelle que **l'avenue Léon Blum est toujours à 50 Km h** alors que les quais et les rues voisines à Sartrouville sont à 30 Km h. Par ailleurs, un marquage 30 Km h au sol est souhaitable.

QVLB fait remarquer que les cyclistes qui remontent l'avenue Molière (sens unique) sont en danger et qu'il serait bien de publier un arrêté permettant de ne pas appliquer la loi dans ce cas particulièrement dangereux.

Le panneau zone 30, situé à l'entrée de l'avenue Henri Barbusse, doit être remis dans son sens initial et non pas orienté vers Saint-Germain-en-Laye.

En ce qui concerne les poubelles de la cantine F. Buisson, chemin de la Remise du Loup : rien ne change, on les retrouve toujours sur le trottoir et les mamans sur la rue avec leurs poussettes ! Au parc des Sophoras, les poubelles se trouvent dans une situation semblable les éboueurs prennent et remettent directement les poubelles dans l'enceinte du parc! N'est-il pas possible de faire la même chose ? Non résolu ! Le maire semble avoir été surpris que rien n'ait encore été fait

Monsieur le Maire est attendu pour assister à l'animation organisée à l'occasion de la fête de la musique, il nous quitte à 20h45.

Madame Fouché reprend l'ordre du jour.

« Zéro phyto » à Montesson : L'ESAT entretient manuellement les trottoirs de nos rues sans employer de produits toxiques comme par le passé. **Il serait bien qu'à l'avenir chacun fasse l'effort d'entretenir son trottoir.**

Monsieur Cret nous informe qu'un **appentis** a été construit, **sans permis de construire**, le long de sa maison, occasionnant des infiltrations d'eau dans sa cave. Il a envoyé un courrier au service de l'urbanisme pour demander sa destruction et une lettre recommandée à la personne propriétaire de cet appentis.

QVLB souhaite savoir ce que fait la municipalité dans le cas de constructions illégales, sans permis de construire. Madame Fouché répond que le cas s'est produit à plusieurs reprises et que, en général, ces constructions illégales sont détruites. Madame Fouché préconise d'envoyer les courriers de réclamation à Madame Martine Piofret, Maire-Adjoint - responsable du service de l'urbanisme.

La personne représentant l'association de la résidence du Grand Chêne signale que les conducteurs des camions qui approvisionnent Carrefour ont un comportement dangereux vis-à-vis des véhicules qui circulent rue de la Remise du Loup et ne respectent pas les priorités en forçant le passage au sortir d'un espace privé !

Il signale également que les stationnements sur l'avenue Gabriel Péri à proximité de la sortie de la Résidence du Grand Chêne gênent la visibilité des véhicules qui sortent de cette résidence.

Un habitant a évoqué la **question de la dératisation**, sans plus de précision quant au protocole à respecter.

La réunion prend fin à 21h15.